

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 37

Artikel: Le château des Crêtes
Autor: M.D.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

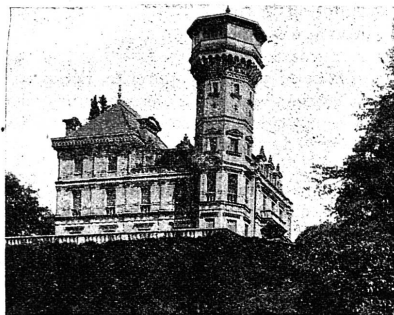
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1924 pour **2 fr. 00**

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

Les Châteaux romands.



LE CHATEAU DES CRÊTES

LE Château des Crêtes n'est pas une forteresse féodale, dressant ses tours et ses créneaux, comme ses voisins de Blonay et du Châtelard ; plus loin, comme Vufflens et ailleurs encore, Grandson, Oron, les Clées ; c'est une construction luxueuse en pierres de taille et en briques dominant toute la contrée. Il fut construit en 1864, par Vincent Dubochet, l'un des fondateurs du gaz parisien.

Le nom des Crêtes s'applique au coteau qui s'élève au-dessus de Clarens. Il est couvert de prairies, de vergers et de vignobles. La partie la plus élevée de ce coteau, en face du hameau de Tavel, était jusqu'au milieu du XIX^e siècle, une magnifique châtaignerie. C'était la promenade favorite des Veveysans qui venaient contempler de là le superbe panorama du fond du lac. M. Mirabaud de Genève, propriétaire d'un chalet à Clarens, acheta ces châtaigniers en annonçant l'intention de mieux aménager cet endroit pour l'agrément du public. Il y plaça en effet des bancs.

Quelques années plus tard, ce site enchanteur fut acquis par M. Dubochet. La plus grande partie des châtaigniers a pu être conservée.

Le château des Crêtes a passé par héritage à Madame Arnaud, femme de Frédéric Arnaud, député républicain à l'Assemblée nationale, puis sénateur de l'Ariège. Gambetta y a fait plusieurs séjours, entre autres en 1881.

À la mort de Madame Arnaud, le château a changé de mains. Le grand tableau de Gleyre, « Minerve et les grâces » qui décorait le salon a été acquis au moyen d'une souscription publique ; il se trouve aujourd'hui, au musée des Beaux-Arts à Lausanne.

C'est aux Crêtes que la tradition a cru reconnaître le fameux « Bosquet de Julie » décrit d'imagination dans la Nouvelle Héloïse par Jean-Jacques Rousseau. Il s'est inspiré sans doute, des descriptions que lui avait faites Madame de Warens, qui dans sa jeunesse, avait vécu aux Bassets, au bas de la colline.

La maison où fut élevée Madame de Warens.

née Françoise-Louise de la Tour, était celle de ses tantes, Mesdemoiselles de la Tour. Elle dut être démolie en 1889, pour cause de vétusté par son propriétaire, M. de Pury.

Le château des Crêtes, dans son parc admirable, fait au Léman, une parure splendide. « Et le Léman compose tout ce qu'il reflète », écrit l'auteur des « Cités et Pays suisses » — « Il est noble en toute saison, mais les matins d'été lui donnent sa plénitude, quand les eaux sont bleues et calmes, quand le ciel est bleu et calme et n'a pas de nuages, quand les montagnes sont bleues, quand les ombres bleues et légères couvrent les longues campagnes qui l'entourent.

Saint-Preux et Julie ont traversé le Léman un jour d'orage et tout le pèlerinage romantique les a suivis. Le rêve de Jean-Jacques — amour, bonheur, nature et solitude — est né des lacs : lac Léman... » M. D. P.



ONCLLIO ET NÉVAO

BONDZO, onclliou Louis, commein allà vo ? Vo demandou bein pardon dé vo déreindzi.

— Quié vao tu, tsaravouté, rôdeu que t'y.

— Porra vo mè fairé ancora on serviçou ?

— Ye ne fallai pâ tè déreindzi, te sâ que te n'arè pas onna centimo dé mé.

— Mâ, onclliou Louis, ne vignou pâ vo démanda dé l'ardzein.

— Ah ! la boun'aora.

— Ye vignou po fairé répara mon compiet, po me présentâ à onne bounna piace, qu'on m'a indicâyé.

— N'est pas mé que répara lei z'haillon, tè fao allà tsi lou cosanday.

— L'est bein cè que ye peinsave.

— Quié vao t'ou quié l'ai fassou mé ?

— Vo fao mé bailli on mot de belliet po lou tailieu, cein ne vao pa tant còta (ein cein de-seint lou nevao : l'avai prai on petit air boun-einfant, mà l'onclliou sè demufiave) ne demandou rien d'ardzein, mà on belliet po lou cosanday.

— L'est bon, l'onclliou l'a bailli ao névao on bet d'écrit io l'ai avai : bon por répara on compiet (signé) Louis Tondza.

La senanna d'apri l'onclliou reincontré son névao et l'ai de :

— Te vin de m'ein fèrè onna tota forta. Ta réparation m'a còta ceint et dix francs !

— Oi, ye sé ; mà assebin l'étaï onna grocha réparation.

— Crayou, l'étaï on compiet tot naovo, se l'ai iavai su !

— Ah ! mais vouaiqué, y'avé ti lei boutons d'on villhio costume et lei z'é bailli ao tailieu po y beta tot à l'eintor : onna vesta, on gilet et dei tsaussés, vos veidai bein que l'étaï onna réparation. Grand maci quand mimou, à revèrè onclliou Louis, su pressa, à on trourou iadzou !

Mérine.

DAOU TSENET

Patois de La Vallée.

OGNIOTE-VO Lucien dé la Comba, ein patoi : la Bédiéta ? C'en est encoué ion dé la tota vieila rotse, que sè houitant'ans n'einpatsen pas dé preindré sa pitita tserdzetta dé tai-z'en tai.

On yadzou que l'ère en trai dé verrotâ pé lou café daou Pont, noutron syndique li dese dinse :

— Toparin, Lucien, s'érai bintoû lou momai dé tsandgé dé conduita.

— Tsandgé avoué coui ? que li repond Lucien, clié qu'an dé bouné conduité lé diardion, è ne voullion pas tsandgé avoué mé !

LE PETIT PATRE DE BELLELAY

EN 1574 naissait à Monible, de parents pauvres, qui étaient demeurés catholiques, David Juillerat, écrit le *Pays*. A peine fut-il assez fort qu'il fut chargé de garder les troupeaux du couvent de Bellelay. De temps à autre il aidait dans la boutique du couvent le cordonnier, qu'on appelait le chassenier. Plus tard Juillerat monta en grade, il fut constitué valet de bouche. Dans ces humbles emplois, il manifesta un goût prononcé pour l'étude tout en s'acquittant de ses fonctions. Il apprit à lire et à écrire, montrant une intelligence rare. Il arriva qu'un jour, un boucher de Bienne vint au couvent pour acheter des moutons gras. Le marché conclu, l'abbé chargea son petit David Juillerat de les conduire jusqu'au Fuet avec la promesse d'une récompense. Arrivé au village, David remit le bétail aux mains du boucher, en réclamant son « trinkgeld ». Le boucher lui répondit qu'il avait remis le pourboire au valet de ferme : « Quant à toi, ajouta-t-il, je te donnerai ton « trinkgeld » quand tu seras abbé de Bellelay. »

Ceci fut dit par moquerie, le Biennois ayant remarqué que le père avait un livre en main, tout en conduisant son troupeau. Le pauvre garçon fut bien mortifié de cette rebuffade, mais ne dit rien et reprit le chemin de Bellelay. L'abbé Werner Briselance remarqua les beaux talents de David. Il lui fit faire ses études d'abord à Bellelay, puis à Dillingen, enfin à Porrentruy. David Juillerat entra, ses études faites, comme religieux à Bellelay, nommé Prieur, il fut enfin élu abbé le 27 septembre 1612, à l'unanimité des voix et béni le 29 par le Prince-Evêque Guillaume Rinck de Balenstein assisté de l'abbé de Lucelle, Jean Hausser et du suffragant Jean-Henri d'Ostein, plus tard évêque de Bâle.

Trente années s'étaient écoulées depuis que le petit père Juillerat avait été raillé par le boucher de Bienne. Un jour que ce boucher, maintenant âgé, était venu à Bellelay pour faire des achats de bétail, l'abbé le fit appeler dans son appartement. Le boucher se présenta avec tout le respect dû à une telle audience et demanda ce que Sa Grâce pouvait bien lui vouloir. « J'ai, lui dit l'abbé, à vous réclamer le paiement d'une dette que vous avez contractée en ma faveur, il y a bien des années et j'entends d'être remboursé. — « Votre Grâce Révérendissime, répliqua le boucher, voudra bien me permettre de lui faire observer que je ne comprends pas en quoi